

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 17 mars 2022

LA DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES DE VOTE PAR LA POSTE À L'ÉLECTION PARTIELLE DE FORT WHYTE APPROCHE

Samedi est la date limite à respecter pour tous électeurs de Fort Whyte qui souhaitent demander à voter par la poste à l'élection partielle. Les électeurs peuvent présenter cette demande en consultant la page www.electionsmb.ca/fr ou en communiquant avec le bureau du directeur du scrutin de la circonscription de Fort Whyte :

Bureau du directeur du scrutin de Fort Whyte

104, boulevard Scurfield, bureau 1

Winnipeg (Manitoba)

Téléphone : 204 809-1073 | Sans frais : 1 833 755-2431

Courriel : ROFortWhyte@elections.mb.ca

On recommande aux électeurs de retourner leur bulletin de vote d'ici le mardi 22 mars afin que celui-ci arrive à temps pour le dépouillement. Seuls les bulletins reçus au plus tard à 20 h le jour du scrutin seront comptés. Les électeurs peuvent également apporter eux-mêmes le bulletin de vote qu'ils ont reçu par la poste au bureau du directeur du scrutin. Les électeurs dont la demande a été approuvée ne pourront pas voter en personne.

Les électeurs admissibles de Fort Whyte auront également la possibilité de voter pendant la période du scrutin par anticipation ou le jour du scrutin. Ils pourront trouver les coordonnées de leur centre de scrutin dans le site Web d'Élections Manitoba ou sur leur carte d'information de l'électeur.

De plus amples renseignements au sujet du vote par la poste sont publiés dans le site Web d'Élections Manitoba à l'adresse electionsmanitoba.ca/fr/Voting/VoteByMail.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Demandes de renseignements des médias :

Alison Mitchell, Directrice des communications et de renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca